



Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le 31 mars à 14 heures et 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni dans la Salle du Conseil à Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Le lieu a été choisi compte tenu de l'absence au siège de salle disponible réunissant les conditions sanitaires.

Etaient présents : M. AURY (TOULOUSE METROPOLE), M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE), M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), MME. ESQUERRE (C.C. DES COTEAUX BELLEVUE), MME. GIBERT (C.C. DU FRONTONNAIS), M. JOP (TOULOUSE METROPOLE), M. MAUREL (C.C. VAL'AÏGO), MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), M. NORMAND (C.A. SICOVAL), M. PERE (TOULOUSE METROPOLE), M. TERRAIL-NOVES (TOULOUSE METROPOLE), M. TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE), M. TRONCO (C.A. SICOVAL), MME URSULE (TOULOUSE METROPOLE)

Etaient excusés : M. BAGUR (C.C. HAUTS TOLOSANS), MME COUTTENIER (C.C. SAVE AU TOUCH), M. FOUCHOU-LAPEYRADE (TOULOUSE METROPOLE), MME GOMEZ (C.C. SAVE AU TOUCH), MME. MAGDO (TOULOUSE METROPOLE), M. OF (C.C. FRONTONNAIS), MME OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE), M. SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE), M. SIMON (TOULOUSE METROPOLE)

Excusés ayant donné pouvoir :

M. BRIAND (TOULOUSE-METROPOLE), POUVOIR A M. TERRAIL-NOVES
M. CAPEL (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), POUVOIR A M. BOUCHE
M. CHOLLET (TOULOUSE-METROPOLE), POUVOIR A M. TERRAIL-NOVES
M. MOIGN (C.C. HAUTS TOLOSANS), POUVOIR A MME URSULE

Etaient absents : M. CARRAL (C.A. SICOVAL), M. DUMOULIN (C.C. VAL'AÏGO), M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL)

Date de la convocation : VENDREDI 25 MARS 2022

Secrétaire de séance : MME GIBERT

D2022-19 – Mise en place d'un comité social territorial (CST) à l'issue du prochain renouvellement des instances de dialogue social

La loi de transformation de la fonction publique prévoit la fusion des comités techniques et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, après décembre 2022, date du prochain renouvellement général des instances de dialogue social dans la fonction publique. La nouvelle instance issue de la fusion s'appelle « Comité social territorial », lorsque l'effectif total de la collectivité ou de l'établissement est supérieur à 50 agents.

Au 1er janvier 2022, le nombre de fonctionnaires titulaires, fonctionnaires stagiaires, agents contractuels de droit public et agents contractuels de droit privé est de 70 agents. Par conséquent la création d'un Comité social territorial s'applique à Decoset.

Jusqu'à la date des élections professionnelles, fixée en décembre 2022, les comités techniques et les CHSCT continuent à fonctionner.

Le comité syndical, à l'unanimité :

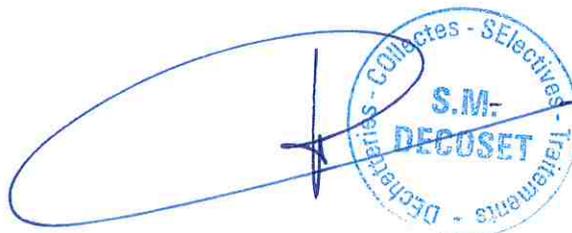
- **APPROUVE** la création d'un comité social territorial de Decoset dans les conditions énoncées par le code général de la fonction publique et par le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 précité.

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20220331-D2022-19-DE
Date de télétransmission : 07/04/2022
Date de réception préfecture : 07/04/2022

- **INFORME** Madame la Présidente de Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Garonne de la création de ce comité social territorial et transmet la présente délibération

Ainsi fait à Toulouse, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT,



| | Toulouse Métropole | Autres EPCI | TOTAL |
|-----------------------------------|-----------------------|----------------|-----------|
| <i>Délégués en exercice</i> | 16 | 16 | 32 |
| <i>Nombre de voix par délégué</i> | 2 | 1 | 48 |
| Présents | 9 | 6 | 15 |
| Votants | 9 | 6 | 15 |
| Pouvoirs | 3 | 2 | 5 |
| Total de voix | 24 | 8 | 32 |
| Abstentions | 0 | 0 | 0 |
| Votes contre | 0 | 0 | 0 |
| Votes pour | 24 | 8 | 32 |

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20220331-D2022-19-DE
Date de télétransmission : 07/04/2022
Date de réception préfecture : 07/04/2022